

**Nombre de Délégués :**

En exercice	112
Présents	57
Procurations	8
Votants	65

DELIBERATION N°5-280624**Objet : budget général - Tarifs forfait redevance spéciale – valorisation des matières organiques**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marçillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de convocation du Comité syndical : le 14 juin 2024

Etaient présents :**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Pierre CHEVALIER	Dominique HERMENAULT
BORREZE	Sylvie MENARDY	
CALVIAC EN PERIGORD	Jean-Claude DELHORBE	Lyse FERBER
CARLUX		
CARSAC-AILLAC		
JAYAC	Guy ESTRUC	Timothée ZUCHER
PAULIN	Alain PERIQUOI	
PECHS-DE-L'ESPERANCE	Guy PRIESTER	
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	Brigitte TEILLAC-PALADE
SALIGNAC-EYVIGUES	commune non représentée, délégation spéciale installée par arrêté préfectoral	
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU	
ST GENIES		
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Éric BOURDET	
VEYRIGNAC	Jocekyne MANIERE	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Séverine RAMOS	Odile LESCURE
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN		
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	Déborah LECLERCQ
DOMME		
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	
GROLEJAC	Sylvain MARTEGOUTTE	
NABIRAT		
ST AUBIN DE NABIRAT	Damien BARD	
ST CYBRANET		
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DOROGNE FORET BESSEDE :

ALLAS LES MINES	Sylvain BRULEY	
CASTELS ET BEZENAC	Hervé CARVES	
MEYRALS	Éric HAUTESERRE	Joël LE CORRE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	
COLY-ST-AMAND	Jean-Louis BREUIL	
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Catherine BERTHELOT	
LES FARGES	Philippe LAVIEVILLE	
MONTIGNAC	Michel BOSREDON	
PEYZAC LE MOUSTIER		
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	
THONAC		
VALOJOUXX	Jean-Pierre MEGE	Odile ROUX

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Michel ANDRE	Christine LASCOMBE
MARQUAY		
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	
SARLAT-LA CANEDA	Marlies CABANEL	
ST ANDRE-ALLAS	Céline DUVAL	Jean-Jacques ALBIE
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Eric ALARD	Christine DANGREMONT
STE NATHALENE		
TAMNIES	Marc PONS	
VEZAC	Sylvie DELBARY	
VITRAC	Daniel CHAZARAIN	

Excusés :

Mme Jacqueline JOUANEL (*Meyrals*), Mme Sylvie JESINGHAUS (*Marquay*), Mme Nathalie GLEMAREC (*Marquay*), Mme Christine DESMOULINS (*Nabirat*), Mme Marion CHAPUT (*St Geniès*), M. Charles MOLINA (*St Geniès*), Patrick LE MELLEDO (*Thonac*).

Procurations :

M. Yves GAROUTY (*Allas-les-Mines*) donne procuration à Sylvain BRULEY (*Allas-les-Mines*) ;
Mme Elisa COUSIN (*Aubas*) donne procuration à Jean-Marie DESCAMP (*Aubas*) ;
M. Sébastien FRIT (*La-Chapelle-Aubareil*) donne procuration à Mme Catherine BERTHELOT (*La-Chapelle-Aubareil*) ;
M. Gérard VIELLE (*Pechs-de-l'Espérance*) donne procuration à M. Guy PRIESTER (*Pechs-de-l'Espérance*) ;
M. Gérard TEILLAC (*Saint-Crépin-et-Carlucet*) donne procuration à Mme Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU (*Saint-Crépin-et-Carlucet*) ;
M. François DEFONTAINE (*Saint-Martial-de-Nabirat*) donne procuration à M. Hervé MENARDIE (*Saint-Martial-de-Nabirat*) ;
M. Cyril CERF (*Thonac*) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*) ;
M. Christian ROBLES (*Vézac*) donne procuration à Mme Sylvie DELBARY (*Vézac*) ;

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-La Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Le Président expose au comité syndical que par délibération n°16-22032024 en date du 22 mars 2024 il a fixé les tarifs de la redevance spéciale.
Il rappelle que de nombreux restaurants et hôtels-restaurants sont assujettis à une redevance forfaitaire pour l'élimination de leurs déchets :

Prestation au forfait	Tarif
Forfait 1 ^{ère} catégorie (100 m3)	2 800,00 € / an
Forfait 2 ^e catégorie (50 m3)	1 400,00 € / an

Il ajoute que depuis le 1^{er} juin 2024, l'association sarladaise Compost'ère propose aux établissements situés à Sarlat une solution pour la valorisation des matières organiques dont les quantités peuvent atteindre jusqu'à 60% du poids total de leurs déchets produits.

Aussi, afin d'accompagner ce dispositif qui répond à la fois à des obligations réglementaires et des intérêts économiques, le Président propose d'accorder une réduction de 50% de la redevance forfaitaire pour les établissements ayant contracté avec l'association en 2024.

Il précise que cette réduction sera appliquée sous réserve de la transmission d'une copie de la convention signée avec Compost'ère et sur présentation des justificatifs de collecte(s) hebdomadaire(s) de ces matières organiques.

Vu la délibération n°16-22032024 susvisée,
Vu l'avis du bureau syndical en date du 24/06/2024,

AR Prefecture

024-252402284-20240628-05_280624-DE
Reçu le 09/07/2024

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'appliquer une réduction de 50% de la redevance forfaitaire pour les établissements ayant contracté avec l'association Compost'ère en 2024 :

Prestation au forfait	Plein tarif	Tarif -50%
Forfait 1 ^{ère} catégorie (100 m3)	2 800,00 € / an	1 400,00 € / an
Forfait 2 ^e catégorie (50 m3)	1 400,00 € / an	700,00 € / an

- **DIT** que cette réduction de 50% sera appliquée sous réserve de la transmission d'une copie de la convention signée avec Compost'ère et sur présentation des justificatifs de collecte(s) hebdomadaire(s) des matières organiques,

- **CHARGE** le Président d'émettre les titres correspondants.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 28 juin 2024.

Marlies CABANEL
Secrétaire de séance



Jérôme PEYRAT
Président